



BILAN DE LA CONCERTATION

Modalités prévues

La concertation publique était prévue selon les modalités et moyens d'information suivants :

- Mise à disposition des documents d'étape réalisés tout au long de la procédure d'élaboration du PLUi, ainsi que la mise à disposition de registres afin de recueillir les observations de la population, et ce aux heures d'ouverture habituelles du siège de la communauté et des mairies membres, ainsi que sur le site Internet de la communauté,
- Consultation des conseils municipaux et présentation des documents d'étape dans chacune des communes,
- Tenue de deux réunions publiques portant sur les principales orientations du projet de PLUi et ce avant l'arrêt du projet par le conseil communautaire.

Moyens offerts au public pour s'informer, s'exprimer et engager le débat

- **Mise à disposition des documents d'étape réalisés tout au long de la procédure**

Au fur et à mesure de l'élaboration du PLUi, ont été mis à disposition du public sur le site Internet de la Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère (CCCML) (cf. INTER01), les différents documents d'étapes, notamment :

- Diagnostic
- PADD
- OAP
- Règlement (pièces écrites et graphiques)

Les documents ont été actualisés sur le site Internet lors de leurs évolutions successives.

Les registres mis à disposition du public en mairies ou au siège de la CCCML ont permis de recueillir plus de 80 avis, portant essentiellement sur la constructibilité des zones et des terrains.

Ces observations ont, lorsqu'elles répondaient aux objectifs du PADD et lorsque leur mise en œuvre n'était pas rendue impossible par des contraintes d'ordre territorial (risques naturels, préservation des espaces naturels agricoles et forestiers, etc.) ou réglementaire (Loi Montagne, etc.), ont permis de faire évoluer le projet.

- **Consultation des conseils municipaux et présentation des documents d'étape dans chaque commune**

Des réunions avec les Conseils Municipaux se sont tenues dans chaque communes, notamment en phase PADD pour échanger sur les objectifs :

- Sainte-Croix-Vallée-Française : 25/04/2019
- Saint-Etienne-Vallée-Française : 25/04/2019, 02/10/2019
- Saint-Martin-de-Lansuscle : 13/05/2019
- Gabriac : 14/05/2019
- Molezon : 14/05/2019
- Moissac-Vallée-Française : 27/05/2019
- Bassurels : 27/05/2019
- Le Pompidou : 27/05/2019

Et en phase règlementaire pour échanger sur le règlement :

- Gabriac : 01/12/2020
- Le Pompidou : 01/12/2020, 17/03/2021
- Sainte-Croix-Vallée-Française : 02/12/2020
- Saint-Etienne-Vallée-Française : 02/12/2020
- Molezon : 08/12/2020
- Saint-Martin-de-Lansuscle : 08/12/2020
- Bassurels : 15/12/2020
- Moissac-Vallée-Française : 21/12/2020

Des présentations publiques des documents d'étape, suivies d'échanges destinés à recevoir les observations du public et à discuter des choix opérés pour le PADD et pour le règlement ont également eu lieu dans les communes (ou à la salle polyvalente intercommunale du Piboullo, à Sainte-Croix-Vallée-Française) :

- Molezon : 24/02/2021 (cf. CR32)
- Sainte-Croix-Vallée-Française : 07/04/2021 (cf. CR35)
- Le Pompidou : 10/05/2021 (cf. CR37)
- Gabriac : 10/05/2021 (cf. CR38), 17/11/2021 (cf. CR50)
- Saint-Martin-de-Lansuscle : 26/05/2021 (+ diffusion en visio) (cf. CR40)
- Saint-Etienne-Vallée-Française : 14/10/2021 (cf. CR46)
- Moissac-Vallée-Française : 15/10/2021 (cf. CR47)

- **Tenue de réunions publiques portant sur les principales orientations du projet**

Des réunions publiques ont permis d'échanger avec le public à chaque grande étape d'élaboration du PLUi, pour informer les habitants sur les enjeux de la procédure et sur les choix retenus pour le projet, et pour répondre aux questions que cela suscitait ou pour recueillir les observations du public :

- Présentation intercommunale de la procédure et des enjeux de la concertation : 09/09/2016 (cf. CR03)
- Présentation intercommunale du diagnostic : 25/04/2019 (cf. CR12)
- Présentation du PADD et du projet de règlement : Molezon : 24/02/2021 (cf. CR32) / Sainte-Croix-Vallée-Française : 07/04/2021 (cf. CR35) / Le Pompidou : 10/05/2021 (cf. CR37) / Gabriac : 10/05/2021 (cf. CR38), 17/11/2021 (cf. CR50) / Saint-Martin-de-Lansuscle : 26/05/2021 (+ diffusion en visio) (cf. CR40) / Saint-Etienne-Vallée-Française : 14/10/2021 (cf. CR46) / Moissac-Vallée-Française : 15/10/2021 (cf. CR47)
- Présentation intercommunale du projet avant Arrêt (Règlement / OAP) : 09/06/2022 (cf. CR58)

Ces réunions publiques ont été annoncées à la population au moyen d'affichages dans chacune des communes et sur le site Internet des communes et de la communauté de communes.

La CCCML et les communes couvertes par le PLUi se sont réservés la possibilité de mettre en place toutes autres formes de concertation qui s'avéraient opportunes :

CCCML :

- **Enquêtes auprès des agriculteurs**

Deux campagnes d'enquêtes ont été conduites par le Copage auprès des exploitants agricoles des 8 communes couvertes par le PLUi, de manière à identifier la dynamique agricole, cibler les besoins, et à prendre en compte les projets de développement et d'évolution des exploitations :

- Une enquête agricole en 2014 (cf. AGRI01)
- Une enquête agricole complémentaire (mise à jour) en 2021 (cf. AGRI02)

- **Parutions dans la presse / publications**

Des articles sur le PLUi ont été publiés dans la Lettre d'information de la Communauté de Communes et dans la presse :

- Lettre d'information : Juin 2016 (cf. PRES01)
- Midi Libre : 23 Mars 2021 (cf. PRES02)
- Midi Libre et Lozère Nouvelle : Novembre 2021 (cf. PRES03 PRES04)
- Midi Libre : 09 Juin 2022 (cf. PRES05)

- **Exposition publique**

Une exposition des documents d'étape au format papier a été organisée à Sainte-Croix-Vallée-Française, dans le bourg, sous chapiteau, pour que le public puisse prendre connaissance du projet et consigner ses observations le : 23/05/2021

Moissac-Vallée-Française :

- recueil en mairie.
- messages d'information réguliers sur l'état d'avancement du projet, invitant les habitants à rencontrer le maire ou les adjoints en mairie : envoyés à la liste de distribution contenant 170 adresses mails.
- articles dans les bulletins municipaux de 2021 et 2022.
- site internet de la commune (<http://moissac-vallee.fr/>)
 - + menu spécifique donnant accès au plan de zonage de la commune, aux documents de travail, aux supports de présentation des réunions publiques.
 - + lien rapide vers l'onglet PLUi du site de la CCCML.

Molezon :

- Réunion avec l'ABF et la DRAC : 27/05/2021

Saint-Etienne-Vallée-Française :

- Permanences pour recevoir les observations des habitants sur le projet et prendre en compte les demandes de la population concernant le zonage en 2021 :
 - 6/10 : 11dossiers pris en compte
 - 23/10 : 10 dossiers pris en compte
 - 30/10 : 11dossiers pris en compte
 - 6/11 : 12 dossiers pris en compte
 - 13/11 : 13 dossiers pris en compte
- Réunion avec la population pour l'élaboration et la modification du règlement : entre 10 et 20 personnes répartis en 3 et 4 ateliers de travail en 2021 : le 18 et 25 octobre, le 08 novembre, les 07 et 14 décembre.
- Mise en place d'une adresse e-mail pour les personnes extérieures : plui.stevf@orange.fr (3 dossiers).

Saint-Martin-de-Lansuscle :

« Journée de concertation sur le projet intercommunal à travers les cartes » : été 2016 (cf. SML01).

Permanences en mairie, envoi des compte-rendu à la liste de diffusion communale, suivi du projet par la commission logement associant des élus et des habitants.

Ces différents échanges ont permis , à chaque phase de son élaboration, de nourrir le projet de PLUi : d'alimenter le diagnostic, d'orienter les objectifs du PADD et de faire évoluer le projet règlementaire.